

Le service juridique de la fps

> L'assistance juridique

Convention collective, temps de travail, contrats de travail, ventes réglementées... La FPS assiste et conseille ses adhérents au quotidien.

- ⇒ **informations actualisées et outils** : des centaines de fiches techniques et de documents téléchargeables sur le site www.filièresport.com (espace adhérent), des alertes email selon l'actualité, la revue professionnelle Filière Sport.
- ⇒ **informations et conseils personnalisés** par le service juridique de la FPS : plus de 1000 consultations par an

> La protection juridique

Fournisseur, client, salarié, concurrent, administration, les risques de litiges sont nombreux.

Pour défendre vos intérêts, l'adhésion à la FPS vous donne désormais accès à la **PROTECTION JURIDIQUE**

⇒ **QUAND UN LITIGE SURVIENT**, nous pouvons intervenir pour un règlement amiable directement avec nos juristes et éventuellement nos avocats.

⇒ **QUAND LE LITIGE EST PORTÉ DEVANT UNE JURIDICTION**, nous coordonnons la procédure :
- Constitution du dossier
- Echange avec les avocats
- Analyse des résultats
- Suivi des budgets

La protection Juridique vous garantit pour les litiges :

- ⇒ dont les manifestations initiales sont postérieures au 1^{er} janvier 2006 (date d'effet du contrat FPS/Allya/CFDP) et à la date de votre première adhésion FPS ;
- ⇒ et sous réserve d'être à jour de vos cotisations FPS à la date de recours à la protection juridique.

⇒ Par convention (et sauf régime particulier), la prime de protection Juridique est comprise dans la cotisation des entreprises jusqu'à 70 salariés. Au-delà, nous contacter pour une étude appropriée au 01 44 70 77 90.

■ Les domaines d'intervention

Le contrat de Protection Juridique prévoit la prise en charge de tout ou partie des frais et honoraires engagés pour les litiges dans le cadre de votre activité professionnelle

DOMAINE FISCAL : Si vous souhaitez contester au tribunal un avis de redressement fiscal.

DOMAINE CIVIL ET COMMERCIAL : En cas de désaccord avec un fournisseur, un client, un concurrent, un bailleur.

DOMAINE SOCIAL : Dans le cadre d'un litige avec un salarié ou un organisme social.

DOMAINE PÉNAL : Si vous êtes poursuivi pour une infraction au droit du travail, aux règles d'hygiène et de sécurité, en matière de concurrence et de prix.

■ Comment ça marche ?

En cas de contentieux déclaré (assignation au Tribunal), contactez-nous **dans les 10 jours**. Nous constituons ensemble le dossier qui sera remis aux avocats. Pendant le déroulement de la procédure, nous coordonnons les actions à mener par les différents intervenants.

ATTENTION :

Avant d'agir sur tout litige, ADRESSEZ-VOUS TOUJOURS EN PREMIER À LA FPS. Nous vous guiderons pour bénéficier au mieux des prestations de notre contrat de Protection Juridique.

■ Conditions de prise en charge financière au titre de la protection juridique *

SEUIL D'INTERVENTION :

- > Pas de franchise
- > Montant minimum de la réclamation du plaignant :
 - 250 euros TTC en procédure amiable
 - 500 euros TTC en procédure judiciaire

PLAFOND D'INTERVENTION :

La FPS a négocié auprès de l'assureur des montants de prise en charge qui couvrent les frais de procédure couramment pratiqués.

Exemples extraits du barème de prise en charge* :

- Procédure des Référé : 565 euros TTC
- Conseil de Prud'hommes : 942 euros TTC
- Cour d'Appel : 1 130 euros TTC

Le plafond par sinistre est fixé à :

- 20 000 euros TTC de frais de procédure cumulés
- et, dans le domaine fiscal, à 1 % du chiffre d'affaires de l'adhérent dans la limite de 9 150 euros TTC.

Dans le **domaine social**, le nombre de dossiers pris en charge est limité à trois par adhérent et par an.

À titre d'exemple :

Un salarié poursuit son employeur aux Prud'hommes pour non-paiement d'une indemnité de 501 euros.

- > la protection juridique FPS s'applique, le seuil d'intervention étant atteint ;
- > l'employeur sera remboursé de ses frais d'avocat à compter du 1^{er} euro et dans la limite de 942 euros TTC.

* Pour en savoir plus, le contrat d'assurance est disponible dans sa version intégrale sur notre site www.filièresport.com